



Ministère de l'Écologie,
du Développement durable
et de l'Énergie

Ministère de l'Agriculture, de
l'Agroalimentaire et de la Forêt



Paris, le 17 mars 2015

COMMUNIQUE DE PRESSE

Ségolène Royal et Stéphane Le Foll lancent « DYNAMIC Bois », un Appel à Manifestations d'Intérêt en faveur d'une plus grande mobilisation du bois

Afin d'accroître la mobilisation de la ressource en bois, Ségolène Royal, Ministre de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, et Stéphane Le Foll, Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, Porte-parole du Gouvernement, lancent l'Appel à Manifestations d'Intérêt « DYNAMIC Bois », doté de 30 millions d'Euros.

Le développement des énergies renouvelables est un levier majeur de la lutte contre le dérèglement climatique. La France s'est fixé l'objectif d'accroître leur part dans la consommation d'énergie à hauteur de 23% d'ici 2020. Le projet de loi de transition énergétique pour la croissance verte porte cet objectif à 32% à l'horizon 2030, tout en inscrivant le développement de notre pays dans une stratégie bas-carbone, qui valorise les qualités de stockage carbone du bois et de la biomasse dans l'activité économique.

Cet objectif ambitieux repose en grande partie sur la biomasse issue de la forêt et implique d'en développer l'exploitation, dans le cadre d'une gestion durable des massifs. Le contrat stratégique de la filière bois, signé le 16 décembre 2014, prévoit la mobilisation de 30 millions d'Euros issus du Fonds chaleur de l'ADEME pour faciliter cette exploitation.

Pour décloisonner les filières économiques du bois, qui peuvent entraîner des conflits d'usage, et valoriser tous les services rendus par la forêt, notamment en matière de biodiversité, cette initiative vise la **double performance économique et environnementale**. Outre la mobilisation de bois supplémentaire ciblée sur des ressources non encore exploitées, elle doit également permettre d'améliorer la qualité des peuplements sur les moyen et long termes, pour préparer la forêt à s'adapter aux conséquences du changement climatique et pour maximiser la séquestration de carbone par les arbres, au bénéfice de la filière forêt-bois dans son ensemble.

Cette démarche s'inscrit dans le prolongement de la Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Agroalimentaire et la Forêt promulguée le 13 octobre 2014, qui favorise le regroupement de la propriété forestière.

Géré par l'ADEME dans le cadre du Fonds chaleur, cet Appel à Manifestations d'Intérêt (AMI) financera **des projets collaboratifs à l'échelle des territoires**, regroupant plusieurs acteurs impliqués dans la mobilisation du bois et ciblant trois catégories de mesures :

- l'animation entre les acteurs,
- les investissements matériels et immatériels,
- l'amélioration des peuplements.

Les projets devront être développés en lien avec les plans d'approvisionnement de chaufferies bénéficiant du Fonds chaleur, qui bénéficieront de la **mobilisation locale de bois supplémentaire**, ils s'inscriront dans le cadre d'une **gestion durable**, favoriseront l'articulation et les complémentarités des usages entre filières (bois d'œuvre, bois industrie et bois énergie) et présenteront des résultats mesurables.

Issu d'une approche collaborative des acteurs concernés par la forêt et l'énergie, l'appel à manifestation d'intérêt « Dynamic bois » doit non seulement apporter une contribution significative à la mise en œuvre de politiques publiques interministérielles conduites actuellement dans les domaines de l'énergie, de la forêt et du climat, mais aussi répondre à des attentes fortes de la société civile, en termes de développement des territoires, d'économie circulaire, d'emploi et de protection de l'environnement.

Comment postuler ?

L'Appel à manifestations d'intérêt est consultable sur le site internet de l'ADEME jusqu'au 29 avril 2015:

<https://appelsaprojets.ademe.fr>

Pour assurer une plus grande visibilité du dispositif, cet appel à projets sera reconduit en 2016.

Pour tout renseignement, les directions régionales de l'ADEME et les directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt se tiennent à disposition pour accompagner les porteurs de projets. **Une messagerie dédiée a été créée : dynamic.bois@ademe.fr**

Pour toute information complémentaire, contacts presse :

Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie :
01 40 81 78 31 – secretariat.presse@developpement-durable.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
01 49 55 59 74 – cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

ADEME
01 58 47 81 28 - ademepresse@havasww.com